



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.057 – Admissions en non-valeur

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu l'état des créances irrécouvrables remis par Monsieur le Trésorier,

Considérant que M. le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives aux produits de services,

Considérant que les redevances des prestations de service d'un montant de 815,80 € n'ont pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices de 2016 à 2021, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuite,

Après présentation en Commission Générale du 13 mai 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par M. le Trésorier pour un montant de 815,80 €.

Cette admission en non-valeur concerne 28 titres dont :

- Un dont la personne redevable est décédé
- Un dont la personne redevable présente une insuffisance d'actif
- Cinq dont les personnes n'ont pas été identifiées (considérées comme disparues par le Service de Gestion Centralisée)
- Vingt et un titres dont les montants de restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite (valeur maximale à admettre en non-valeur : 14,91 €)

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

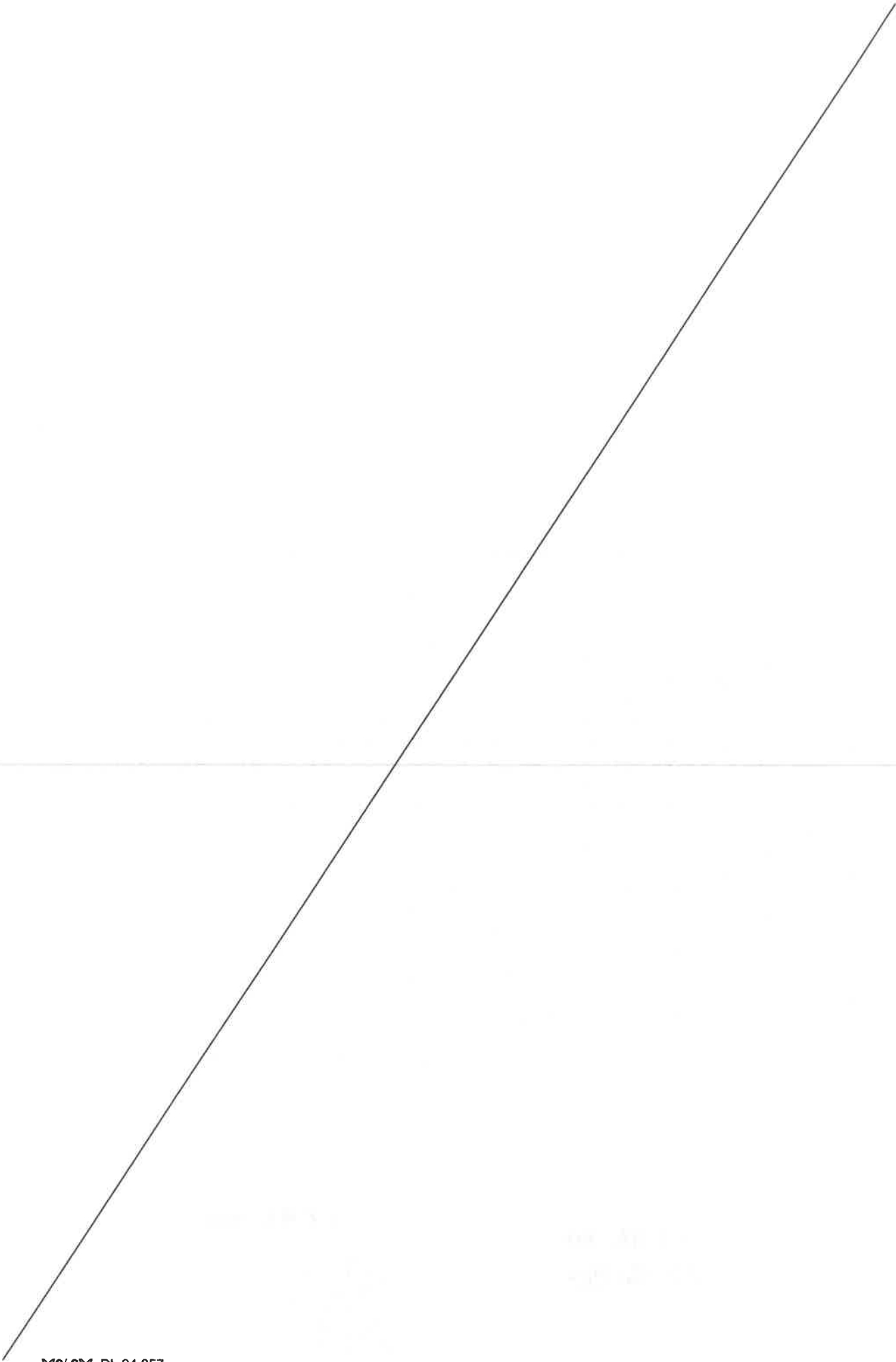
27 MAI 2024

Publication le : 27 MAI 2024

Notification le : 27 MAI 2024



Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DL_24_057 |
| Objet : | Admissions en non-valeur |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-05-24 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1.3.3 - Délibération approuvant une modification budgétaire sans pièce jointe. |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20240524-DL_24_057-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_057-DE-1-1_0.xml | text/xml | 934 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.057 – FIN - Admissions en non-valeur.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_057-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 315.3 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté | 27 mai 2024 à 16h28min33s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 27 mai 2024 à 16h28min34s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 27 mai 2024 à 16h28min35s | Transmis au MI |
| Acquiescement reçu | 27 mai 2024 à 16h28min45s | Reçu par le MI le 2024-05-27 |